

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 15 décembre 2008

L'An deux mille huit le 15 décembre à 20 h 40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Melle GHAZOUANI, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme GUAIS, Mme AIME, M. BERRICHE, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme LAURENT, Mme MORILLON, M. ABBI, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, M. DALBIS, M. RAOUL, Mme MARNA, M. MERELLE, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, M. SARR, Melle GERMANY, M. UZAN.

Pouvoirs donnés à : Mme DUMOULIN, Melle GHAZOUANI, M. SANTINI, Melle TALLA, M. PEREAU, Mme OSTYN, M. VIALAY, Mme KRAUS, Mme MORILLON, M. QUEVAREC, M. ABBI.

Secrétaire : M. COPILLION.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le compte-rendu analytique du Conseil d'Administration du CCAS du 22 octobre 2008,

**TRANSFERT DES
SERVICES DU CCAS
VERS LA VILLE**

(Dossier n° 28)

Considérant la nécessité d'harmoniser le fonctionnement des services du CCAS avec ceux de la Ville,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 36 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 CONTRE (Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **de transférer** vers la Ville les services suivants :

- les quatre Centres de Vie Sociale (Les Garennes, Gassicourt, Aimé Césaire et les Églantines),
- le Pôle santé,
- les actions sociolinguistiques,
- les seniors,
- la Petite Enfance,
- les accueils de loisirs et de jeunes,

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

Le Maire



Michel VIALAY

DISCUSSION DELIB 28

Le Maire : « Je vois que Monsieur TAOUZA a une intervention ».

Monsieur TAOUZA : « Je souhaitais, au nom du groupe Réagir, concernant cette délibération Monsieur le Maire, nous souhaiterions nous abstenir car pour nous le dossier a été traité à la va-vite que je te pousse. Au jour d'aujourd'hui, nous ne connaissons pas très bien les effets que produiront ces réformes dans le futur. Pourquoi ? Par le manque de temps, de travail passé sur le dossier, ça nous tombe dessus comme un cheveu sur la soupe et nous devons en 3 minutes balayer une institution qui existe depuis la fin de la seconde guerre mondiale, qui a fait ses preuves et qui continue de faire ses preuves. Madame MORILLON cessez de ricaner, je vous prie ».

Le Maire : « Monsieur TAOUZA, vous restez poli, ici vous n'interpellez pas les Conseillers Municipaux. Monsieur TAOUZA, concentrez-vous sur ce que vous avez à dire, je sais que c'est de la plus haute importance et personne ne se moque de vous, mais vous n'interpellez personne ici dans ce Conseil».

Monsieur TAOUZA : « Je continue, Monsieur le Maire, merci beaucoup. Donc, je vous disais effectivement que c'était une institution qui existait depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, qui a fait ses preuves et continue de faire ses preuves et, pour toutes ses raisons, nous ne participerons pas à la mise à mort de ce service qui a bien évidemment une raison d'être car je crois savoir que vous n'avez pas piloté le dossier, Monsieur le Maire, mais uniquement un technicien en particulier et que vous n'avez fait qu'apposer votre signature en bas de page. Vous parlez effectivement de l'aide légale, on l'a bien compris. L'aide légale est gérée par le Conseil Général donc évidemment on balance tout ça au Conseil Général, ce n'est plus à la charge de la Ville en tout cas très peu. Mais, par contre, concernant l'aide facultative, il faut rappeler que l'aide facultative est une aide qui, des aides qui du moins sont bien portées par la Ville, par le gros du gros, vous en parlez très peu et je voudrais, entre autres, parler des chèques transport, des bons alimentaires, l'allocation énergie, les allocations mensuelles. Je veux dire, toutes ces choses vous n'en parlez pas, excusez-moi, j'ai bien lu le texte, vous n'en parlez pas, je regrette infiniment. Tout cela nous embarrasse et nous nous abstiendrons ».

Le Maire : « Bien Monsieur TAOUZA. Y a-t-il d'autres commentaires ? Monsieur MARIOJOULS. Un peu de sérieux, Monsieur MARIOJOULS a la parole, allez-y ».

Monsieur MARIOJOULS : « Tout cela pour vous annoncer avec beaucoup de clarté et de détermination que nous voterons OUI à cette délibération et cela mérite un certain nombre d'explications. D'abord, on a là un transfert de services qui va d'un établissement public à la municipalité. Cet établissement public se caractérise par le fait qu'il a à sa tête un Conseil d'Administration qui a un Président. Dans ce Conseil d'Administration, il y a un certain nombre de représentants d'élus, c'est exact mais aussi de personnes qui sont extérieures directement au monde politique. Moi, il me semble que toute politique sociale doit venir au niveau de l'assemblée délibérante, c'est-à-dire du Conseil Municipal pour être débattue par les élus de la population mantaise. On est dans une démocratie et j'ai toujours été choqué par le fait que des décisions importantes, un budget d'un montant important soit décidé par un Conseil d'Administration et pas par un Conseil Municipal. La politique sociale fait partie, c'est un volet tout à fait essentiel de toute politique. Il est bien clair que notre commune a un certain nombre de caractéristiques qui demande une véritable politique sociale et par conséquent le fait de transférer un certain nombre de services parmi les plus importants que

vous avez cités, il y a en a quand même qui sont très importants, je pense au Centre de Vie Sociale par exemple, et bien on ne peut que s'en féliciter. Maintenant, il est bien clair qu'il faut que ceci s'accompagne d'un véritable travail comme vous avez commencé à le faire dans un certain nombre de commissions où nous allons débattre, où dans cette orientation où nous allons progressivement dans le sens de d'avantage de travail en commission que cela ne se faisait dans le mandat précédent mais que ça commence à se faire. Donc je m'en félicite, pour que nous puissions véritablement débattre d'une politique sociale. Enfin, dernier point, et j'en aurai terminé, j'ai bien compris que le C.C.A.S. demeurait, le C.C.A.S. ne disparaît pas, simplement le C.C.A.S. est limité dans des fonctions qui sont des fonctions beaucoup plus claires vis-à-vis desquelles et sur lesquelles il y a une marge de manœuvre certes pour un des points mais pas sur les deux autres. Le C.C.A.S. a une marge de manœuvre sur un des points qui est l'aide sociale... (fin de la 2^{ème} cassette, face)..., cela va émaner éventuellement de votre impulsion ou de l'impulsion du Conseil Municipal. Par contre, tout ce qui est de l'aide sociale légale et tout ce qui est de la Réussite Éducative et bien on est dans la contrainte là pour le coup juridique par conséquent le C.C.A.S. continuera à faire, à instruire les dossiers qui lui sont demandés. Donc on politise la question du traitement social de cette Ville et moi personnellement je m'en félicite et donc c'est avec beaucoup de détermination et de contentement que nous voterons OUI à cette délibération ».

Le Maire : « Monsieur JAMMET ».

Monsieur JAMMET : « Je n'avais pas prévu d'intervenir mais il me semble qu'il faut le faire. Je veux dire tout simplement qu'on peut toujours trouver des prétextes, transfert de services d'un établissement public à la municipalité. Je suis au moins d'accord sur un point avec mon collègue Monsieur MARIOJOULS, c'est qu'effectivement on politise la question. On politise la question parce que le problème de départ, c'était l'augmentation de 30% de la résidence Henri Clérisse qui ne passait pas au Comité Communal d'Action Sociale donc on a trouvé plus simple de transférer ces problèmes effectivement politiques au sein du Conseil Municipal où il est assuré de disposer d'une majorité. Je veux dire aide sociale légale, aide sociale facultative, réussite éducative, ce sera a priori, et dans les textes, toujours en dehors des débats du Conseil Municipal et je le redis à nouveau, je l'ai dit tout à l'heure le prochain Conseil d'Administration du C.C.A.S. prévoit une subvention à l'Association des commerçants « Cœur de Mantes ». Je le dis parce qu'il y en a déjà une dans le budget primitif, il y en a une autre au C.C.A.S. actuellement, si ça cela fait partie d'une gestion qui permet justement d'avoir le débat au Conseil Municipal, je le redis, je suis d'accord avec Monsieur MARIOJOULS, effectivement nous politisons la question. Je pense tout simplement qu'on ne la politise pas dans le bon sens et qu'on la politise dans le sens de la politique actuelle de la municipalité, que de l'approuver dans ce domaine là, c'est un mauvais service à rendre à tous les assujettis sociaux qui peuvent bénéficier des services du C.C.A.S. et notamment des personnes âgées qui sont en difficulté extrême au niveau de l'hébergement de la commune de Mantes-la-Jolie et des communes environnantes, vous n'êtes pas sans le savoir ».

Le Maire : « Monsieur MARIOJOULS ».

Monsieur MARIOJOULS : « Je voudrais réinscrire mon intervention, je ne vais pas la répéter, dans ce qui fait le lien avec tout ce que le groupe DECIL a dit depuis le début de ce Conseil c'est-à-dire le fait que nous sommes dans une crise, que nous sommes dans une dépression économique qui est grave et qu'il va falloir se bouger pour résoudre les problèmes, il n'y a personne d'autre qui n'a la légitimité dans notre pays, il n'y a personne d'autre qui n'a une légitimité aussi forte et aussi indiscutable que les élus. Par conséquent, à

mes yeux, c'est aux élus de prendre en charge cette affaire. Maintenant, si jamais dans la politique sociale facultative du C.C.A.S. il y a une décision ou une délibération qui consiste à donner une subvention à je ne sais quelle association de commerçants sauf exception, il est bien évident qu'elle n'a rien à y faire. A ce moment-là on la combattra et puis on essaiera en commission de faire valoir notre point de vue mais on ne peut pas sortir de cette idée selon laquelle aujourd'hui il faut que le monde politique se mobilise pour résoudre les problèmes parce que sinon on va s'effondrer. Il va falloir se bouger, il n'y a personne d'autre que la démocratie représentative qui, avec son support, à savoir la mobilisation des citoyens, qui va pouvoir résoudre ces problèmes, il n'y a rien d'autre qui peut résoudre ces problèmes. Ce ne sont pas les intérêts privés économiques et les grands groupes (VEOLIA et la WORLD SODEXO) comme on voit sur le site qui vont résoudre les problèmes, ce sont les sites WEB ... (interruption du micro)... je le dis comme je le pense dans un certain nombre de délibérations, vous prenez en charge un certain nombre de questions qui vise à modifier le fonctionnement du marché et je m'en félicite et je vous en félicite et je vous engage à continuer pour transformer ce monde qui est déplorable ».

Le Maire : « Monsieur QUEVAREC a envie de prendre la parole aussi. On va essayer de faire court parce que je crois que les interventions commencent à se multiplier sur un sujet, on a dépassé le temps de parole de chacun. Allez-y Monsieur QUEVAREC je vous ai donné la parole, gardez-là, je rappelle chacun simplement à la logique des débats ».

Monsieur QUEVAREC : « Que le Conseil Municipal soit saisi de davantage de sujets liés au C.C.A.S., liés à l'action sociale, pourquoi pas ? Cela dit, les missions de base du C.C.A.S. restent au C.C.A.S. et notamment l'aide sociale facultative et c'est ce point là qui, de toute façon, restera au C.C.A.S. puisque c'est de droit. C'est sur ce point là que nous avons insisté dans notre première intervention sur lequel je me permets de réinsister, cette aide facultative vu la crise, et je suis bien d'accord, nous sommes tous d'accord, vu les difficultés que rencontrent les mantais, cette aide sociale facultative, selon nous, doit être améliorée et revalorisée et, effectivement, le Conseil Municipal peut avoir un rôle, c'est dans ce cas-là, de voter pour 2009 une subvention plus importante au C.C.A.S. sur cette partie là parce qu'effectivement cela a été évoqué par Monsieur TAOUZA, les transports, l'énergie, tout ça, on a de plus en plus de mantais qui ont du mal à boucler les fins de mois. Ces dispositifs existent sur la Ville de Mantes-la-Jolie. Nous, nous faisons dans ce cas-là la proposition de les faire davantage connaître auprès d'un certain nombre d'habitants pour que tous ceux qui ont le droit d'en bénéficier puissent le faire, parce qu'effectivement il y a un certain nombre de familles qui ne connaissent pas ces dispositifs. Donc je pense que ce serait important de réfléchir à la manière d'améliorer les choses, je ne dis pas que rien n'est fait Monsieur le Maire, mais je dis que c'est important de le faire savoir surtout que ce sont des dispositifs qui existent et du coup, peut-être prévoir en conséquence, davantage de budget sur la partie 2009 ».

Le Maire : « Merci Monsieur QUEVAREC pour ce qui n'est pas un débat mais ce qui est un hors sujet puisque vous avez toujours la faculté de partir d'un point pour arriver à quelque chose qui n'a pas forcément à voir avec l'objet de la délibération dont je rappelle qu'il s'agit des transferts des services du C.C.A.S. vers la Ville et non pas des budgets que nous votons à un moment donné ou à un autre. Je ne vais pas apporter beaucoup de commentaires à tout ce que vous vous êtes dit les uns avec les autres puisque je vois que vous avez des positions légèrement divergentes. Je veux simplement rassurer Monsieur JAMMET sur les personnes âgées en difficulté puisqu'il évoquait notamment les autres communes, je vous confirme que nous maintenons le service de résidence des personnes âgées dans la Ville de Mantes-la-Jolie.

Sur ce, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est adopté ».